

VOLET DÉVELOPPEMENT

# DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE DU FOIM

2026-2027

14 AVRIL 2026

PRÉSENTÉ PAR :  
MATT BADOE ET  
MICHELLE  
HOLTZKENER



# APERÇU

- Ontario Créatif et Bureau ontarien de promotion de la musique
- Examen du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIIM)

## Développement de l'industrie de la musique

- Objectifs
- Auteurs de demande admissibles
- Date limite, niveaux de financement et période d'activités
- Activités et dépenses admissibles
- Budget des activités
- Documents et procédures de présentation de demande
- Critères d'évaluation
- Conseils pour la rédaction de demandes de financement
- Questions

# ONTARIO CRÉATIF

L'organisme provincial qui facilite le développement économique, l'investissement et la collaboration dans les industries créatives de l'Ontario, notamment les secteurs de la musique, des livres, des magazines, du cinéma, de la télévision et des médias interactifs numériques.



# DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

- Ontario Créatif valorise et soutient la diversité et la parité entre les sexes.
- Nous reconnaissons que de nombreuses communautés continuent de se heurter à des obstacles systémiques.
- Ontario Créatif adopte une approche axée sur la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'ensemble de ses critères d'évaluation.
- Les auteurs de demande doivent démontrer de manière concrète un engagement sincère et durable envers les communautés en quête d'équité.
- Ontario Créatif encourage les demandes émanant de sociétés dirigées par des PANDC (personnes autochtones, noires ou de couleur) ou des francophones, et celles provenant de personnes qui répondent à la définition provinciale de la diversité.

# BUREAU ONTARIEN DE PROMOTION DE LA MUSIQUE

Le Bureau ontarien de promotion de la musique offre du financement et un soutien au développement commercial à l'industrie musicale de l'Ontario au moyen du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique et de diverses initiatives stratégiques interentreprises.



THE OBGMS

MICO



SISTER RAY

ON

THE ROAD TO THE JUNOS

# EXAMEN DU FOIIM

RÉTROACTION DE  
L'INDUSTRIE

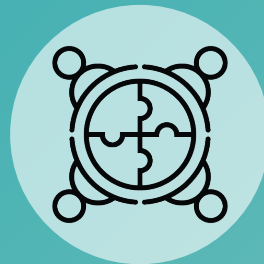
## RETOMBÉES DU FOIIM



Augmentation de  
la capacité/des  
recettes



Soutien à  
l'exportation  
= Croissance



Investissement  
dans la  
diversité,  
l'équité et  
l'inclusion (DEI)  
= ↑ Retombées



Renforcement  
de la  
résilience



Satisfaction du  
service client

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

- **Soutien optimisé** pour un écosystème musical équilibré.
- **Flexibilité accrue** – prise en compte des modèles économiques hybrides.
- Passage à un modèle **fondé sur l'activité**.
- Accent accru sur le **maintien en poste des employés**, le **développement des compétences** et **l'innovation**.
- **Soutien à l'exportation** ciblé.
- Engagement continu en faveur d'un écosystème **diversifié** et dynamique.

# FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE

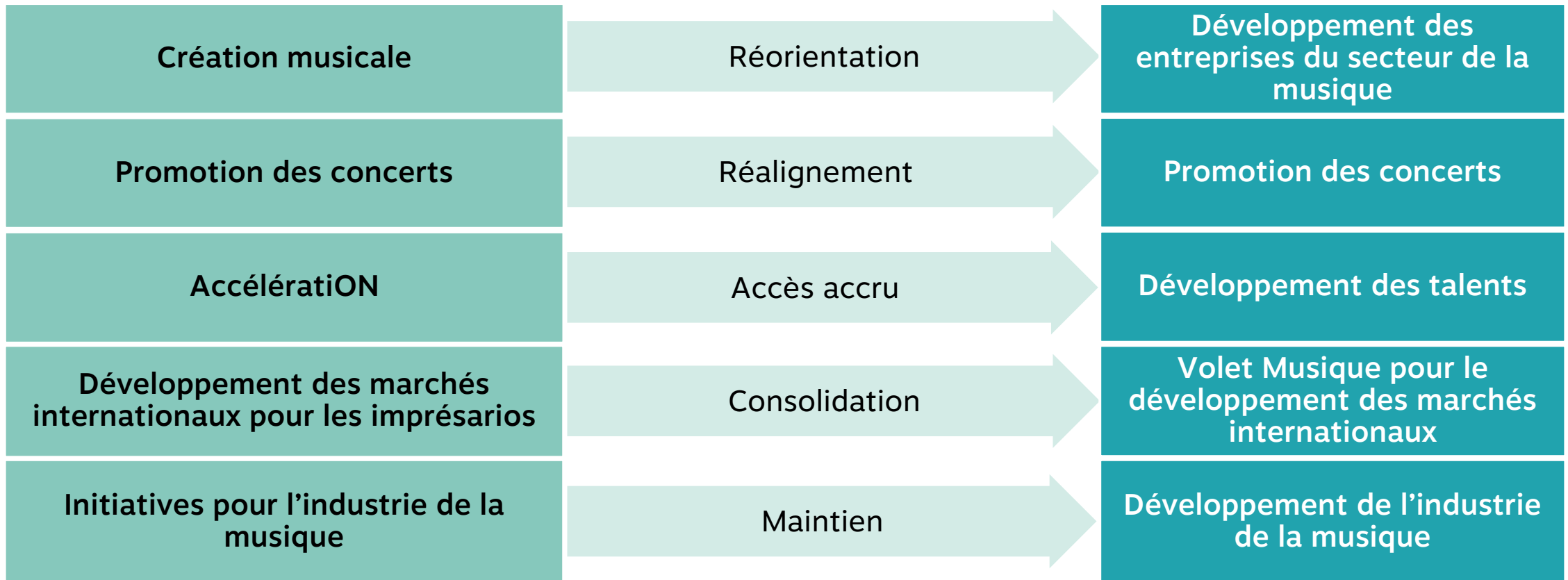


- Le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIM) a pour objectif de soutenir les entreprises et les organisations du secteur de la musique établies en Ontario de manière à :
  - optimiser leur croissance;
  - accroître leur rendement du capital investi;
  - et favoriser un écosystème musical équilibré et diversifié.
- Cela concerne aussi bien les entreprises bien établies que les petites entreprises à fort potentiel qui soutiennent des artistes à toutes les étapes de leur développement.

# EXIGENCES DES PROGRAMMES

## ANCIENNE STRUCTURE DU FOIM

## FOIM 2.0 : AMÉLIORATIONS



# DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE

## BUTS DU PROGRAMME



Renforcer les infrastructures de l'écosystème musical de l'Ontario



Favoriser la croissance économique et la durabilité



Encourager la participation et la collaboration du secteur

## OBJECTIF

Investir dans les associations commerciales musicales bien établies de l'Ontario afin de mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer l'écosystème musical de la province, à améliorer sa compétitivité et à soutenir le développement durable de l'industrie.

**WOMEN IN MUSIC**  
CANADA

**JUNOS**

**Music**  
**Ontario**

**CIMA**  
CANADIAN INDEPENDENT MUSIC ASSOCIATION



OTTAWA MUSIC  
INDUSTRY COALITION  
COALITION DE L'INDUSTRIE  
DE LA MUSIQUE D'OTTAWA

**ADVANCE**  
CANADA'S BLACK MUSIC BUSINESS COLLECTIVE

## AUTEURS DE DEMANDE ADMISSIBLES

- ✔ **Associations commerciales à but non lucratif du secteur de la musique et organismes de services musicaux**
  - Mener des activités liées à la musique en Ontario.
  - Être au service des artistes, des entreprises et des entrepreneurs ontariens œuvrant dans le secteur de la musique.
  - Faire preuve d'expertise et d'expérience dans le soutien au secteur par la mise en œuvre d'activités ou de programmes.
  - Être un organisme canadien à but non lucratif.
  - S'il s'agit d'un organisme fondé sur l'adhésion, 60 % ou plus de ses membres doivent résider en Ontario.
  - Être constitué en société en Ontario ou au Canada.
  - Être en activité depuis au moins deux ans avant la demande et avoir son siège social en Ontario.
  - Avoir des cadres dirigeants qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents et qui résident en Ontario.
  - Être en règle auprès d'Ontario Créatif au moment de présenter la demande.

# DATE LIMITE ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

## Date limite :

- Les auteurs de demande sont invités à soumettre leurs demandes jusqu'au **jeudi 29 octobre 2026 à 17 h.**

## Montant maximal de la demande :

- **\*NOUVEAU\*** 125 000 \$ par cycle de financement (le montant minimal de la demande est de 10 000 \$).

## Contribution maximale :

- **\*NOUVEAU\*** 75 % pour les demandes ne dépassant pas 50000 \$.
- 50 % pour les demandes comprises entre 50 000 \$ et 125 000 \$.

## Autres paramètres :

- Le financement total provenant de toutes les sources publiques ne doit pas dépasser 75 % du budget.
- **\*NOUVEAU\*** Les deuxièmes demandes ne seront acceptées que dans des circonstances exceptionnelles.

*Les personnes qui présentent une demande pour la première fois **doivent** contacter le Bureau ontarien de promotion de la musique au moins deux semaines avant la date limite afin de vérifier leur admissibilité.*

# PÉRIODE D'ACTIVITÉS

Les activités doivent avoir lieu :  
au cours d'une période d'admissibilité de 12 mois comprise entre  
le 1<sup>er</sup> avril 2026 et le 31 décembre 2027.

- Les dépenses peuvent commencer dès le dépôt de la demande, à condition qu'un certificat d'assurance valide soit en vigueur;
- En ce qui concerne les activités liées à des événements (p. ex. des présentations, des conférences), les demandes doivent être soumises au moins 8 semaines avant la date de l'événement;
- Les auteurs de demande qui choisissent de commencer à effectuer des dépenses avant l'approbation du financement le font à leurs propres risques.



# ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

- ✓ **Initiatives stratégiques**  
Activités ciblées visant à relever les défis et à saisir les occasions pour les intervenants.
- ✓ **Renforcement des capacités**  
Activités permettant d'améliorer l'efficacité stratégique et organisationnelle au profit des membres et des intervenants de l'organisme qui présente la demande.
- ✓ **Développement commercial**  
Activités interentreprises et initiatives de développement de l'audience entre entreprises et consommateurs qui génèrent des pistes commerciales, des possibilités de vente et renforcent les relations entre les intervenants.
- ✓ **Développement professionnel**  
Initiatives de développement des compétences, de formation et de recrutement.
- ✓ **Développement des compétences**  
Initiatives de formation destinées aux professionnels du secteur de la musique.

# ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

- ✓ **Expansion du marché**  
Missions commerciales et d'exportation, présentations d'artistes ontariens et autres projets stratégiques qui abordent les défis et les possibilités pour les entreprises et les artistes de l'Ontario.
- ✓ **Innovation**  
Nouvelles initiatives visant à rehausser la visibilité et les retombées économiques de la musique ontarienne.
- ✓ **Équipement et logiciel**  
Coût des nouveaux équipements, matériaux et logiciels :  
*doit être calculé au prorata ou amorti selon la formule décrite dans les lignes directrices.*
- ✓ **Frais administratifs et coûts indirects**  
**\*NOUVEAU\*** C'est-à-dire les salaires du personnel, les locaux et les services généraux (maximum 35 % du budget total).
- ✓ **Nouveaux postes**  
Postes salariés ou contractuels créés dans le cadre de l'activité.

# ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

## Partenariats

- Préciser la nature du partenariat (p. ex. partage des coûts, promotionnel, en nature).
- Joindre une lettre d'engagement ou d'intention à titre de pièce justificative.

## Activités de perfectionnement professionnel et voyages commerciaux

- Indiquer au minimum : la ou les dates de l'activité, le lieu, le thème ou le sujet, les intervenants ou participants proposés, le public cible et l'analyse de rentabilité.

## Présentation

- 50 % du public doit être composé de délégués ou de participants issus du secteur.

## Dépenses engagées en Ontario

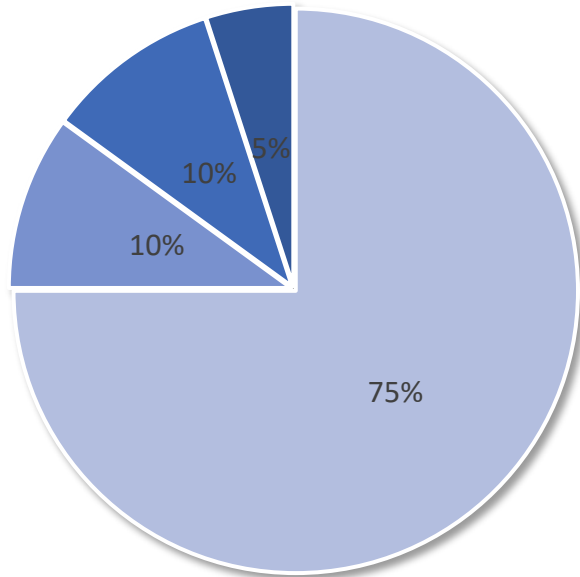
- **\*NOUVEAU\*** Le montant du financement demandé doit être proportionnel au pourcentage de participants basés en Ontario. Seule la partie de l'activité se déroulant en Ontario est admissible au financement.

**Toutes les activités doivent clairement démontrer les avantages pour les participants et la province de l'Ontario.**

# SOURCES DE FINANCEMENT

<50 000 \$

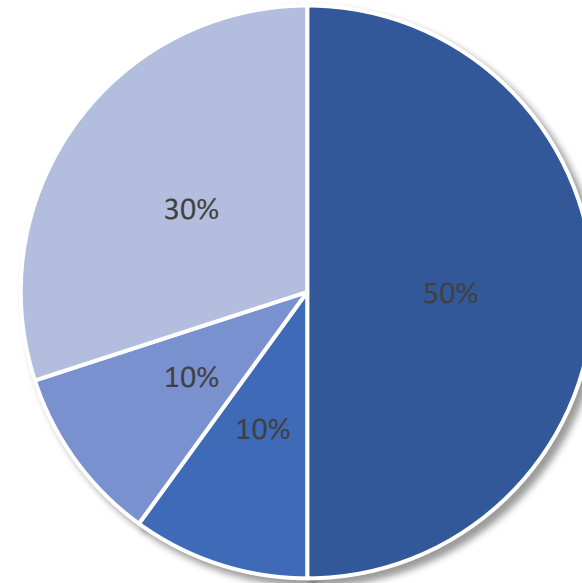
DEMANDE MAXIMALE AU TITRE DU FOIIM  
ne peut dépasser 75 % du budget total



- MAX. au titre du FOIIM
- MAX. en nature
- MIN. autofinancé
- Autre (comptant, prêt, investissement)

>50 000 \$

DEMANDE MAXIMALE AU TITRE DU FOIIM  
ne peut dépasser 50 % du budget total



- MAX. au titre du FOIIM
- MAX. en nature
- MIN. autofinancé
- Autre (comptant, prêt, investissement)

# BUDGET DES ACTIVITÉS

## INSTRUCTIONS POUR LE MODÈLE DU BUDGET DES ACTIVITÉS DU VOLET DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE (FOIIM) 2026-2027

Vous trouverez ci-dessous la liste des onglets de la fiche de calcul :

- 1. Plan de financement :** Veuillez remplir les cellules VERTES. Toute autre information sera remplie automatiquement.
- 2. Sommaire du budget :** AUCUNE ACTION REQUISE. Cette feuille de calcul se remplit automatiquement. Veuillez passer à la feuille de calcul du budget pour chaque activité dans l'onglet Budget - Activité X.
- 3. Budget - Activité X :** Veuillez remplir les cellules VERTES. Vous pouvez ajouter ou supprimer des rangées, au besoin. Toute autre information se remplira automatiquement.

**Une fois rempli, ce document doit être versé sur le Portail de demande en ligne (PDL) dans le cadre de votre demande au volet Développement de l'industrie de la musique.**



# BUDGET DES ACTIVITÉS

## PLAN DE FINANCEMENT DU VOLET DIM DU FOIM 2026-2027

Nom de l'entreprise :

Période d'activités proposée :

Instructions : Veuillez remplir les cellules VERTES.

### PLAN FINANCIER

FINANCING SOURCES	MONTANT	DESCRIPTION	OMIF REQUIREMENTS
AUTOFINANCEMENT			10 % <b>MINIMUM</b> : Le montant autofinancé par le demandeur doit être au moins égal à 10 % du budget total prévu.
SERVICES EN NATURE			10 % <b>MAXIMUM</b> : Les services en nature ne peuvent dépasser 10 % du budget total prévu.
AUTRE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL (CONFIRMÉ)			75 % <b>MAXIMUM</b> : Le financement total provenant de toutes les sources publiques (c.-à-d. le gouvernement, le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique) ne peut dépasser 75 % du budget total prévu.
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)			
DEMANDE AU FOIM			50 % <b>MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIM supérieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 50 % du budget total prévu. 75 % <b>MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIM égales ou inférieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 75 % du budget total prévu.
BUDGET TOTAL	\$ -		NOTA : Le montant total du budget dans l'onglet Financement doit être ÉGAL au montant total des dépenses dans l'onglet Sommaire du budget.

### ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT

SOURCES DE FINANCEMENT	POURCENTAGE	TEST	OMIF REQUIREMENTS
AUTOFINANCEMENT			10 % <b>MINIMUM</b> : Le montant autofinancé par le demandeur doit être au moins égal à 10 % du budget total prévu.
SERVICES EN NATURE			10 % <b>MAXIMUM</b> : Les services en nature ne peuvent dépasser 10 % du budget total prévu. <b>TEST</b> : Les services en nature (onglet Plan de financement) doivent être ÉGALES au total de toutes les dépenses en nature (onglet Résumé du budget).
AUTRE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL (CONFIRMÉ)			75 % <b>MAXIMUM</b> : Le financement total provenant de toutes les sources publiques (c.-à-d. le gouvernement, le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique) ne peut dépasser 75 % du budget total prévu.
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)			
DEMANDE AU FOIM			50 % <b>MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIM supérieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 50 % du budget total prévu. 75 % <b>MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIM égales ou inférieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 75 % du budget total prévu. <b>TEST</b> : Le montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet Plan de financement) doit être égal au montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet Sommaire du budget).
BUDGET TOTAL			<b>TEST</b> : Le budget total (onglet Financement) doit être égal au total des dépenses (onglet Sommaire du budget).

# BUDGET DES ACTIVITÉS

SOMMAIRE DU BUDGET DU VOLET DIM DU FOIM 2026-2027					
<b>Nom de l'entreprise :</b> Musique est fun! Inc.					
<b>Instructions :</b> - AUCUNE ACTION REQUISE : Cette feuille de calcul se remplit automatiquement. - Veuillez passer à la feuille de calcul du budget pour chaque activité dans l'onglet Budget - Activité X.					
<b>BUDGET SUMMARY</b>					
NOM DE L'ONGLET	TITRE DE L'ACTIVITÉ	DÉPENSES EN ESPÈCES	SERVICES À TITRE GRATUIT (\$)	COÛT TOTAL	DEMANDE AU FOIM
Budget - Activité 1	Vitrines	\$ 60,000.00	\$ 5,000.00	\$ 65,000.00	\$ 30,000.00
Budget - Activité 2	Conférence	\$ 11,500.00	\$ 1,000.00	\$ 12,500.00	\$ 5,000.00
Budget - Activité 3		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité 4		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité 5		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité 6		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité 7		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS :</b>		<b>\$ 71,500.00</b>	<b>\$ 6,000.00</b>	<b>\$ 77,500.00</b>	<b>\$ 35,000.00</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS ET INDIRECTS</b>					
TOTAL de toutes les activités admissibles, à l'exclusion des frais administratifs et indirects					<b>\$ 68,500.00</b>
TOTAL de tous les frais administratifs et indirects					<b>\$ 9,000.00</b>
POURCENTAGE de tous les frais administratifs et indirects					<b>13.14%</b>
TEST D'ADMISSIBILITÉ : les frais administratifs et indirects ne peuvent pas dépasser 35 % du total de toutes les activités admissibles					<b>RÉUSSITE</b>

# BUDGET DES ACTIVITÉS

LE VOLET DIM DU FOIM 2026-2027 - ACTIVITÉ 1						
Nom de l'entreprise :						
Titre d'activité:						
Date de l'événement:						
Instructions:		-Veuillez inscrire le titre de l'activité ci-dessus. -Veuillez remplir les cellules VERTES. -Vous pouvez ajouter ou supprimer des lignes, au besoin. -Veuillez vous reporter aux lignes directrices du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique pour obtenir des détails sur les dépenses admissibles et non admissibles.				
TITRE D'ACTIVITÉ						
POSTE DE DÉPENSES	DESCRIPTION DES DÉPENSES	DÉPENSES EN ESPÈCES (\$)	SERVICES À TITRE GRATUIT (\$)	TOTAL DES DÉPENSES	LIEU DE LA DÉPENSE (indiquez si c'est à l'extérieur de l'Ontario)	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES (indiquez)
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
<b>SOUS-TOTAL</b>		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
<b>SOUS-TOTAL</b>		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
<b>SOUS-TOTAL</b>		\$ -	\$ -	\$ -		
<b>TOTAL (À L'EXCLUSION DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET INDIRECTS)</b>		\$ -	\$ -	\$ -		
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS ET INDIRECTS (VOIR NOTE 2)</b>						
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
		\$ -	\$ -	\$ -		
<b>SOUS-TOTAL</b>		\$ -	\$ -	\$ -		
<b>TOTAL</b>		\$ -	\$ -	\$ -		

Demande au FOIM



# BUDGET DES ACTIVITÉS

<b>ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT</b>			
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>TEST</b>	<b>OMIF REQUIREMENTS</b>
AUTOFINANCEMENT	21.050%	RÉUSSITE	<b>10 % MINIMUM</b> : Le montant autofinancé par le demandeur doit être au moins égal à 10 % du budget total prévu.
SERVICES EN NATURE	5.26%	RÉUSSITE	<b>10 % MAXIMUM</b> : Les services en nature ne peuvent dépasser 10 % du budget total prévu. <b>TEST</b> : Les services en nature (onglet Plan de financement) doivent être ÉGALES au total de toutes les dépenses en nature (onglet Résumé du budget).
AUTRE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL (CONFIRMÉ)	31.58%	RÉUSSITE	<b>75 % MAXIMUM</b> : Le financement total provenant de toutes les sources publiques (c.-à-d. le gouvernement, le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique) ne peut dépasser 75 % du budget total prévu.
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)	0.00%		
DEMANDE AU FOIM	42.11%	RÉUSSITE	<b>50 % MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIM supérieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 50 % du budget total prévu. <b>75 % MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIM égales ou inférieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 75 % du budget total prévu. <b>TEST</b> : Le montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet Plan de financement) doit être égal au montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet Sommaire du budget).
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>100%</b>	RÉUSSITE	<b>TEST</b> : Le budget total (onglet Financement) doit être égal au total des dépenses (onglet Sommaire du budget).

# BUDGET DES ACTIVITÉS

ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT			
SOURCES DE FINANCEMENT	POURCENTAGE	TEST	OMIF REQUIREMENTS
AUTOFINANCEMENT	18.190%	RÉUSSITE	<b>10 % MINIMUM</b> : Le montant autofinancé par le demandeur doit être au moins égal à 10 % du budget total prévu.
SERVICES EN NATURE	18.18%	ÉCHEC	<b>10 % MAXIMUM</b> : Les services en nature ne peuvent dépasser 10 % du budget total prévu. <b>TEST</b> : Les services en nature (onglet Plan de financement) doivent être ÉGALES au total de toutes les dépenses en nature (onglet Résumé du budget).
AUTRE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL (CONFIRMÉ)	27.27%	RÉUSSITE	<b>75 % MAXIMUM</b> : Le financement total provenant de toutes les sources publiques (c.-à-d. le gouvernement, le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique) ne peut dépasser 75 % du budget total prévu.
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)	0.00%		
DEMANDE AU FOIIM	36.36%	RÉUSSITE	<b>50 % MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIIM supérieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 50 % du budget total prévu. <b>75 % MAXIMUM</b> : Pour les demandes au titre du FOIIM égales ou inférieures à 50 000 \$, le montant demandé ne peut pas dépasser 75 % du budget total prévu. <b>TEST</b> : Le montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet Plan de financement) doit être égal au montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet Sommaire du budget).
BUDGET TOTAL	100%	RÉUSSITE	<b>TEST</b> : Le budget total (onglet Financement) doit être égal au total des dépenses (onglet Sommaire du budget).

# DOCUMENTS ET PROCÉDURES DE PRÉSENTATION DE DEMANDE

Disponible via le Portail de demande en ligne (PDL) –  
[apply.ontariocreates.ca](https://apply.ontariocreates.ca)

Les sections comprennent :

- Renseignements sur l'entreprise (Section 1)
- Rôles clés pour la collecte de données démographiques (Section 1a)
- Coordonnées de l'auteure ou de l'auteur de la demande (Section 2)
- Activités – Description et résultats attendus
  - Analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces)
  - Plans de gestion et d'atténuation des risques
- Attestation de couverture d'assurance

# DOCUMENTS ET PROCÉDURES DE PRÉSENTATION DE DEMANDE

Soutien technique : [applyhelp@ontariocreates.ca](mailto:applyhelp@ontariocreates.ca)

Sommaire des documents de soutien (Section 5) :

- Modèle de budget des activités
- Budget de fonctionnement annuel
- Plan d'activités ou plan stratégique
- Statuts constitutifs
- États financiers
- Autres documents justificatifs – optionnel

# PLAN D'AFFAIRES ET PLAN STRATÉGIQUE

## Plan d'activités

- Profil de l'auteure ou de l'auteur de la demande
- Stratégie d'organisation
- Aperçu des activités commerciales
- Analyse FFPM
- Plans de gestion et d'atténuation des risques
- Arguments en faveur du soutien du FOIIM

## Plan stratégique

- Vison, mission et valeurs
- Aperçu des activités et des buts
- Calendrier
- Plans de gestion et d'atténuation des risques
- Plans opérationnels
- Arguments en faveur du soutien du FOIIM

# CRITÈRES D'ÉVALUATION

## ANTÉCÉDENTS :

20 %

- Expérience avérée et capacités organisationnelles (financières, en ressources humaines) pour mener à bien les activités.
- Diversité au sein de l'entreprise.

## RISQUE FINANCIER :

5 %

- Capacité financière nécessaire pour mener à bien les activités.
- Stabilité et solidité de la situation financière.

## PROPOSITION GÉNÉRALE :

25 %

- Qualité de la demande, y compris la solidité de l'analyse de rentabilité, la pertinence et la faisabilité des activités, la valeur des initiatives, la clarté générale et le caractère exhaustif de la demande.

## RÉSULTATS ATTENDUS :

30 %

- RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET INCIDENCES CULTURELLES ET CRITIQUES
- Résultats attendus clairement documentés.
- Explication claire du rendement du capital investi.
- Potentiel de générer des retombées économiques plus larges pour la province de l'Ontario.
- Incidence sur les membres et les

## PERTINENCE ET INNOVATION :

10 %

- Réponse à un besoin exprimé par les intervenants ou réponse à un défi propre à l'industrie.
- Contribution au développement ou à l'innovation du secteur de la musique en Ontario.

## DURABILITÉ :

10 %

- Planification stratégique prospective axée sur la croissance à long terme, la durabilité et l'innovation.
- Capacité à tirer parti du FOIM pour favoriser les investissements et la croissance futurs.

# CONSEILS

- Commencez bien à l'avance et lisez attentivement les lignes directrices et les exigences relatives à la demande.
- Soyez réaliste dans votre demande de financement et vos prévisions de résultats.
- Soyez concis et précis.
- Revérifiez votre travail.
- Ne sous-estimez pas l'importance des documents de soutien.
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

**Date limite :**  
**Jeudi 19 octobre 2026, à**  
**17 h**

---

**Bureau ontarien de promotion**  
**de la musique**  
**omo@ontariocreates.ca**

**Coordonnatrice de programme**  
**416-642-6696**

